

PAR COURRIEL

Québec, le 14 octobre 2022

████████████████████

N/Réf. : AI2122-32

**Objet : Demande d'accès à des documents détenus par l'Office québécois de la langue française**

██████████

Pour donner suite à votre demande de révision et selon ce qui a été convenu le 15 septembre 2022, l'Office québécois de la langue française vous transmet par la présente les documents accessibles conformément aux dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (ci-après appelée *Loi sur l'accès*).

Vous trouverez donc ci-joint les documents suivants :

- deux documents répertoriant les plaintes formulées à l'égard de la qualité des services offerts par l'Office ainsi que les données se rapportant à ce sujet, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 17 mai 2021 et du 18 mai 2021 au 30 septembre 2022;
- deux documents concernant les normes de traitement des plaintes à l'Office, y compris les délais de réponse, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 17 mai 2021 et du 18 mai 2021 au 30 septembre 2022.

Finalement, des renseignements ont été caviardés conformément aux articles 24, 37, 53, 54, 55 et 59 de la *Loi sur l'accès*. En effet, ces renseignements sont :

- des renseignements concernant des tiers;
- des recommandations et des avis formulés depuis moins de 10 ans par des membres du personnel de l'Office dans l'exercice de leurs fonctions;
- des renseignements personnels pour lesquels l'Office n'a pas obtenu le consentement des personnes concernées pour les communiquer.

Veuillez agréer, ██████████ nos salutations distinguées.

La responsable de l'application de la *Loi sur l'accès*,

Véronique Voyer  
[acces.information@oqlf.gouv.qc.ca](mailto:acces.information@oqlf.gouv.qc.ca)

p. j. Articles pertinents de la *Loi sur l'accès*